



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

A 9

Question orale n° 757

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les enjeux de fluidité de trafic et de sécurité routière sur l'autoroute A9 au sud de Montpellier. Le trafic et le risque d'accidents augmentent chaque jour un peu plus sur cette portion d'autoroute où circulent des milliers de véhicules dont de nombreux poids-lourds. Actuellement, deux solutions alternatives sont à l'étude : la réalisation de l'autoroute A9b à 2x2 voies ou l'élargissement de l'autoroute A9a existante à 2x4 voies. Aujourd'hui les techniciens de son ministère et de très nombreux élus et riverains de toutes tendances politiques attendent que la bonne décision soit prise pour résoudre des difficultés réelles de circulation sur cet axe majeur. Soit le Gouvernement entre dans un jeu politique contestable en choisissant l'élargissement de l'autoroute actuelle, ou il répond aux impératifs techniques d'intérêt général en déplaçant le tracé de l'autoroute A9 pour séparer les flux de transit et locaux. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer qu'il entend toujours prendre une décision définitive sur le choix retenu avant la fin du mois de juin. Il espère que cette décision ira dans le sens d'un nouveau tracé, seule option garantissant une meilleure sécurité routière.

### Texte de la réponse

#### DANGÉROSITÉ DE L'A9 AU SUD DE MONTPELLIER

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Grand, pour exposer sa question, n° 757, relative à la dangerosité de l'A9 au sud de Montpellier.

M. Jean-Pierre Grand. Madame la secrétaire d'État chargée de l'écologie, le trafic et le risque d'accidents augmentent chaque jour un peu plus sur l'autoroute A9, au sud de Montpellier, où circulent des milliers de véhicules dont de très nombreux poids lourds. En mars dernier, le ministre d'État a abandonné le projet initial dit de " dédoublement " de l'autoroute A9 par une deux fois trois voies, projet déclaré d'utilité publique le 30 avril 2007. Conscient des enjeux locaux, il a souhaité que la faisabilité et la pertinence de deux solutions possibles soient évaluées : la réalisation de l'autoroute A9b, à deux fois deux voies, ou bien l'élargissement de l'autoroute A9a existante à deux fois quatre voies.

Il ne s'agit pas de construire une autoroute supplémentaire, qui serait contraire aux conclusions du Grenelle de l'environnement, mais de déplacer le tracé de l'autoroute actuelle sur un nouveau tronçon pour des raisons incontournables de sécurité routière. Tel est l'enjeu. Cette solution permettrait de séparer les flux et de créer de nouvelles sorties en déclassant l'ancien tronçon transformé en boulevard urbain sud. Abandonnée il y a quinze ans, lors des premières consultations par les spécialistes, la solution de l'élargissement ne pourrait se réaliser sans d'importantes et durables perturbations sur une circulation déjà saturée.

Les techniciens de votre ministère, de très nombreux élus et riverains de toutes tendances politiques attendent que la bonne décision soit prise pour résoudre des difficultés réelles de circulation sur cet axe majeur reliant le Nord et le Sud de l'Europe. La décision à prendre est simple : soit le Gouvernement entre dans un jeu politique contestable en choisissant l'élargissement de l'autoroute actuelle, soit il répond aux impératifs techniques d'intérêt général en déplaçant le tracé de l'autoroute A9.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous me confirmer qu'une décision définitive sera prise avant la fin du mois de juin et que votre choix portera vers un nouveau tracé pour créer une deux fois deux voies, seule option permettant de séparer les flux pour une meilleure sécurité routière ?

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jouanno, secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Monsieur le député, vous appelez l'attention du ministre d'État sur les enjeux de fluidité de trafic et de sécurité routière sur l'autoroute A9 au droit de Montpellier, et sur la suite qui sera donnée au projet de dédoublement de l'autoroute à cet endroit.

Vous l'avez rappelé, nous avons souhaité que la faisabilité et la pertinence d'une solution alternative à la réalisation du projet initial soient évaluées conformément aux nouveaux principes fixés dans le Grenelle de l'environnement. Aussi, une mission d'expertise technique a été confiée au Conseil général de l'écologie et du développement durable, qui a la charge d'explorer les deux solutions que vous avez évoquées : soit réaliser l'autoroute A9b à deux fois deux voies, soit élargir, sur vingt-cinq kilomètres environ, l'autoroute A9a existante à deux fois quatre voies et mettre au point un dispositif de gestion dynamique des bandes d'arrêt d'urgence pour optimiser la capacité de l'infrastructure lors de certaines périodes de pointe. La faisabilité et la pertinence de ces deux solutions sont actuellement examinées selon les critères suivants : la sécurité, l'impact du chantier sur la circulation, la préservation de l'environnement, notamment en ce qui concerne la biodiversité, les nuisances sonores, les procédures et les délais, et les modalités de financement. Le rapport d'expertise doit être rendu dans quelques jours et, sur la base de ce rapport, le Gouvernement prendra une décision définitive, peut-être d'ici la fin du mois de juin.

Dans l'attente des conclusions du rapport d'expertise, il a été demandé à la société des Autoroutes du Sud de la France, concessionnaire de l'autoroute A9 et maître d'ouvrage, d'engager de manière urgente les aménagements nécessaires à la mise en sécurité de chaque échangeur de l'autoroute actuelle.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Grand.

M. Jean-Pierre Grand. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie d'avoir tracé le portrait-robot de la future autoroute : une deux fois deux voies. En effet, retenir comme critères les bandes d'arrêt d'urgence, la défense de l'environnement et la sécurité routière ne peut qu'inciter les experts à proposer une deux fois deux voies. D'ailleurs, dans le *Midi Libre* de ce matin, il est indiqué que des dizaines de milliers d'habitants souhaitent la création d'une deux fois deux voies. Un collectif s'est créé à cette intention, et je lui apporte tout mon soutien. La séparation des flux est essentielle. Les véhicules qui traversent l'Europe en transitant par Montpellier doivent être séparés du flux urbain. Pour y parvenir, il n'y a qu'une solution : une nouvelle autoroute à deux fois deux voies. Je vous sais gré de veiller à ce que les conclusions de la réflexion collective aillent dans ce sens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Grand](#)

**Circonscription :** Hérault (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 757

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2009, page 4995

**Réponse publiée le :** 5 juin 2009, page 4927

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2009